

**MAIRIE de
42430 CHERIER**

Téléphone 04 77 63 14 67
mairie.cherier@gmail.com
cherier.fr

PAS DE CONSEIL MUNICIPAL EN JUILLET ET AOÛT

- **BULLETIN MUNICIPAL DEMATERIALISÉ** : Si vous préférez recevoir le bulletin mensuel par voie électronique, merci de nous l'indiquer par mail à mairie.cherier@gmail.com. Le bulletin sera désormais également diffusé sur Illiwap, application gratuite à télécharger pour suivre les actualités de la commune.

VIE DE LA COMMUNE

- **ÉTAT CIVIL** :

- Mariage de David DUPERRON et Virginie BONNET, habitants de La Tuilière, le samedi 17 juillet 2021

- **CONGÉS DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE** : du 31/07 au 15/08 et du 21 au 29/08.

INFORMATIONS DIVERSES

- **ÉCOLE** : Rentrée des classes le jeudi 2 septembre 2021.

- **ROUTE BARRÉE** : Du mercredi 28 juillet au vendredi 30 juillet, la D41 du bourg des Moulins à la Croix Trévingt sera interdite à la circulation sauf riverains et selon l'avancement du chantier.

- **UN ORDINATEUR PORTABLE EN PRÊT GRATUIT À LA MAIRIE** : La société UGO installée à Cherier, a fait don d'un ordinateur portable à la commune pour des prêts gratuits aux habitants. Si vous avez besoin d'un ordinateur le temps de quelques jours (2 semaines max) n'hésitez pas à venir profiter de ce nouveau service ! Une caution de 200€ vous sera demandée. **Nous en profitons pour remercier la start-up UGO pour cette belle initiative !**

- **DÈGREVEMENT TAXE FONCIERE SUR TERRES AGRICOLES SUITE À SÉCHERESSE 2020** : La liste des parcelles est disponible en mairie.

.....ECHOS DES ASSOCIATIONS.....

* **LES CLASSES** : Si les conditions sanitaires le permettent : **samedi 4 septembre : concours de pétanque** des classes en 1 sur le parking de la salle des fêtes et **samedi 25 septembre : fêtes des classes**, toutes les personnes nées en 1 et souhaitant participer peuvent contacter Solange Chaux (06 13 55 17 89).

* **AMICALE DES DONNEURS DE SANG** : Un grand remerciement aux 73 bénévoles qui se sont présentés à notre collecte du mardi 29 juin, 70 poches ont été prélevées et 4 nouveaux donneurs se sont présentés. Notre prochaine collecte aura lieu **le mardi 26 octobre**. Nous projetons d'organiser une sortie restaurant mais, pour différentes raisons, celle-ci n'aura pas lieu.

* **BALADE GUIDÉE DES CHEMINS DE TRAVERSE** : **Samedi 7 août** : une boucle de 12km et 400m de dénivelé pour monter au Châtelard sera proposée, avec pour thème "Le Châtelard dans la légende et dans l'histoire...". Départ à pieds à **14 h devant la mairie de Moulins-Cherier**. Gratuit et ouvert à tous les intéressés.

* **FOYER RURAL** : 2ème séance de cinéma en plein-air **Samedi 28 août à 21h00 sur le site de la chapelle de la Salette, gratuit et ouvert à tous**. Projection du film "La belle époque" avec Daniel Auteuil et Guillaume Canet.

* **LES AMIS DE NOTRE DAME DE LA SALETTE** : **Pèlerinage du dimanche 15 août 2021 à 15h**

Tout d'abord en préambule, il y a lieu de rappeler l'origine du 15 août en dehors du fait que ce soit un jour férié depuis 1638 (année de naissance du futur Louis XIV).

Cette fête célèbre l'Assomption (l'enlèvement) de la Vierge Marie. La « Dormition », selon la tradition orientale, mystérieux endormissement dans la mort et sa montée, selon la foi chrétienne, corps et âme au ciel, s'accompagne souvent de processions suivies par des célébrations religieuses en l'honneur de la Vierge Marie.

Notre petit sanctuaire du mont Barbet n'échappe pas à la règle. En 1877, sous l'impulsion de l'abbé Thévenet, les habitants du village de Cherier, suite à un pèlerinage à ND de la Salette en Isère, construisent un rocher rappelant l'apparition de la Vierge à deux petits bergers (Maximin et Mélanie) près de Grenoble. Suivra l'édification de la chapelle, bénite le 16 août 1883.

Sous l'impulsion des Pères Pénelon, Rochette et Bonnet, les célébrations du 15 août reprennent et aujourd'hui, l'association « les amis de Notre Dame de la Salette à Chérier » perpétue cette tradition aussi, cette année le **dimanche 15 août**, nous serons heureux de vous accueillir à **15h pour le chapelet suivi à 15h30 par la messe** sur le terre-plein de la chapelle, étant entendu que les consignes sanitaires en vigueur à cette date seront appliquées.